

PRÉSENTATION par Anne Bertrand, directrice, Conférence des collectifs et des centres d'artistes autogérés (ARCA), et l'artiste, commissaire et travailleur culturel Jason St-Laurent, directeur/commissaire, Galerie SAW (Ottawa), devant le Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes, le mardi 30 octobre 2018, dans le cadre de son étude sur les *modèles de rémunération pour les artistes et les créateurs dans le contexte du droit d'auteur*.

La motion visant à mandater l'étude, adoptée le 29 mars, se lit comme suit :

Il est convenu, — Que le Comité permanent du patrimoine canadien, faisant suite à la lettre du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, conduise une étude des modèles de rémunération pour les artistes et les créateurs, qui portera notamment sur la gestion du droit d'auteur et les difficultés et possibilités découlant des nouveaux points d'accès du contenu créatif; que le Comité permanent du patrimoine canadien convoque une vaste gamme d'intervenants touchés par le droit d'auteur; et qu'il fournisse au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, le cas échéant, le sommaire des interventions et des recommandations portant sur ces sujets afin d'étayer l'examen parlementaire de la Loi sur le droit d'auteur.

Il est opportun et nécessaire de s'attaquer à la précarité économique des artistes!

Dans le cadre du mandat confié au Comité, la Conférence des collectifs et des centres d'artistes autogérés (ci-après « ARCA »), représentée aujourd'hui par moi-même et Jason St-Laurent, est heureuse de témoigner devant vous pour aborder le sujet des modèles de rémunération du point de vue unique des centres d'artistes autogérés, une infrastructure de 180 organismes répartis dans tout le Canada. Les centres d'artistes autogérés offrent aux professionnels (créateurs de matériel protégé par un droit d'auteur) et au public (utilisateurs de matériel protégé par le droit d'auteur) de multiples points d'accès aux arts. Compte tenu du peu de temps disponible, je ne parlerai pas des tensions que l'on voit surgir à l'ère numérique lorsque l'artiste est à la fois créateur et utilisateur de matériel protégé par un droit d'auteur.

REDEVANCES POUR DROITS D'EXPOSITION

Les centres d'artistes autogérés sont des organismes sans but lucratif gérés par des artistes. Les centres d'artistes autogérés soutiennent la production et la présentation publique de nouvelles pratiques innovantes et s'engagent à payer aux artistes les redevances minimum pour droits d'exposition de 1 996 \$ recommandées par CARFAC pour une exposition d'une durée moyenne de quatre semaines (somme recommandée pour les organismes dont le budget de fonctionnement annuel est inférieur à 500 000 \$; la somme des redevances dépend du budget de fonctionnement annuel des organismes). En 2015-2016, les centres d'artistes autogérés ont présenté le travail de plus de 4 000 artistes canadiens dans le cadre de plus de 900 expositions visitées par quelque 1,5 million de visiteurs.¹

¹ Canadian Art Data / Données sur les arts au Canada (CADAC), 2015-2016.

Une étude statistique réalisée en 2010 par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec de l'Institut de la statistique du Québec sur un échantillon d'artistes professionnels en arts visuels, détermine que seul le tiers (32%) des artistes aurait touché des droits d'auteurs, et ce, un montant annuel médian d'environ 890 \$². Bien que cette source de revenue soit importante pour les artistes, c'est loin de fournir de quoi en vivre.

Il est impossible d'établir avec certitude la somme des redevances pour droits d'exposition versées aux artistes par les centres d'artistes autogérés avec le système actuel de données sur les arts au Canada (CADAC), car les rapports financiers ne font pas de distinction claire entre les cachets et les redevances.

SALAIRES ET HONORAIRES

Étant donné que les redevances ne représentent qu'une petite partie des revenus, les salaires et les honoraires sont des sources importantes de revenu pour les artistes. Les centres d'artistes autogérés s'emploient activement à rémunérer de façon adéquate le personnel administratif et les commissaires, la moitié d'entre eux étant également des artistes actifs. Cette main-d'œuvre joue un rôle clé dans l'intégration de nouvelles générations d'artistes et de travailleurs culturels en comblant l'écart entre la formation supérieure, la pratique artistique professionnelle et la gestion culturelle.

En 2015-2016, seulement 77 centres d'artistes autogérés ont reçu un financement de base du Conseil des arts du Canada, ce qui représente moins de la moitié de nos membres. Avec des revenus totaux de plus de 21 millions de dollars (71 % provenant du secteur public), le budget de fonctionnement annuel médian de ces 77 centres était inférieur à 250 000 \$.

Environ 5,5 millions de dollars de ces revenus ont été versés en salaires et en honoraires professionnels, ce qui représente plus de la moitié des dépenses « artistiques » totales, le reste étant consacré aux coûts de production, aux projets spéciaux, aux publications, au perfectionnement professionnel, aux communications externes, etc. Seulement 35 % de l'ensemble des postes étaient des postes à temps plein, une baisse de 2,7 % depuis 2010, cela étant sans doute attribuable à l'augmentation des travailleurs autonomes et à temps partiel, pour lesquels nous ne possédons que des données anecdotiques.

En outre, et en raison du financement inadéquat, les organismes fonctionnent systématiquement avec un nombre moins élevé d'employés rémunérés que ce dont ils ont besoin.

² Christine Routhier, *Les artistes en arts visuels – Portrait statistique des conditions de pratique au Québec, 2010* (Quebec City: Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, 2013), 105 p. En ligne : <http://www.stat.gouv.qc.ca/observatoire>

LES ARTISTES COMME RESSOURCES

Les centres d'artistes autogérés s'appuient sur une main-d'œuvre exceptionnelle et hautement spécialisée. Les concepteurs, les réviseurs, les traducteurs, les techniciens et, souvent, les artistes eux-mêmes sont des experts dans la production de programmes culturels. Les artistes qui exposent sont encouragés à donner des conférences et à animer des ateliers parallèlement à leurs expositions. Ce travail relatif à la production ou à l'exposition est une source additionnelle de revenus versés sous forme d'honoraires; le paiement de ces honoraires peut varier considérablement selon le budget de l'organisme.

PROPOSITION

Malgré leurs lacunes, les données actuelles laissent suggérer que la rémunération fondée sur le droit d'auteur ne permet pas d'offrir aux artistes un salaire de subsistance. Dotés de budgets dérisoires, les centres d'artistes autogérés offrent actuellement des sources additionnelles de revenu artistique.

À la lumière de la présentation précédente, nous demandons au Comité permanent du patrimoine canadien d'envisager de recommander ce qui suit au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie :

1/ Établir un partenariat entre le ministère du Patrimoine canadien et Statistique Canada pour mettre au point et financer de nouveaux outils statistiques qui permettront de mieux évaluer le secteur complexe des arts visuels d'aujourd'hui selon des indicateurs clés et de surveiller l'évolution des conditions socioéconomiques des artistes et des travailleurs culturels au fil du temps avec une meilleure granularité que ne le permet actuellement le Compte satellite de la culture.

2/ Avant de mettre au point des programmes pour *l'infrastructure des centres culturels*, examiner les défis actuels auquel fait face le réseau canadien de centres d'artistes autogérés, qui représente un échantillon représentatif d'artistes, de commissaires et de gestionnaires qui ont permis à l'art canadien de rayonner localement, à l'échelle canadienne et à l'étranger depuis plus de 40 ans.

Pour terminer, l'ARCA souhaite remercier les membres de la Chambre des communes d'avoir approuvé le doublement de l'enveloppe budgétaire du Conseil des arts du Canada. Au premier cycle des demandes de financement de base depuis l'augmentation du budget du Conseil des arts du Canada, en 2017-2018, les centres d'artistes autogérés ont eu droit à une augmentation globale de 30 % de leur financement. D'autres augmentations sont attendues après le deuxième cycle de demandes.

—

The Artist-Run Centres and Collectives Conference / Conférence des collectifs et des centres d'artistes autogérés (ARCCC-CCCAA, alias ARCA) incarne la voix nationale qui défend les centres d'artistes autogérés au Canada. Les centres d'artistes sont une infrastructure en réseau d'environ 180 organismes à but non lucratif fédérés par l'ARCA par le biais d'associations autogérées, basées sur la géographie, l'identité et les disciplines qui les composent. Les membres de l'ARCA regroupent les associations suivantes : Alberta Association of Artist-Run Centres (AAARC), Association of Artist-Run Centres from the Atlantic (AARCA), The Aboriginal Region (ABO), Artist-Run Centres and Collectives of Ontario (ARCCO), l'Association des groupes en arts visuels francophones (AGAVF), Manitoba Artist-Run Centres Coalition (MARCC), Pacific Association of Artist-Run Centres (PAARC), Plains Association of Artist-Run Centres (PARCA) et Le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ).